

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de
la Recherche Scientifique
Université Mouloud MAMMERY de Tizi-Ouzou

ⵜⴰⵎⴻⵔⴰⵏⵜ ⵜⴰⵎⴻⵔⴰⵏⵜ ⵜⴰⵎⴻⵔⴰⵏⵜ



وزارة التعليم العالي والبحث العلمي
جامعة مولود معمري تيزي وزو



Rectorat

Réf : 025 /Rect/CD/2024

Tizi-Ouzou, le 11 novembre 2024

Procès-verbal de la réunion du conseil de direction

L'an deux mille vingt-quatre et le onze du mois de novembre à neuf heures trente minutes s'est tenue à la salle de réunion du Rectorat, une réunion du Conseil de Direction de l'Université ayant l'ordre du jour suivant :

- 1- Finalisation des délibérations de l'année universitaires 2023-2024
- 2- Pédagogie : Point de situation sur les dossiers des opérations de début d'année 2024-2025
- 3- Divers.

Avant d'entamer l'ordre du jour, le Directeur des Œuvres Universitaires Hasnaoua, qui a demandé à participer à la réunion, est invité à prendre la parole. Monsieur DAOUD soulève la difficulté liée aux cartes RFID des étudiants, qui ne sont valables que pour l'accès au déjeuner mais pas pour le dîner dans les résidences, ce qui devient un sérieux souci.

Après discussion, le Conseil de Direction invite les directeurs à collecter les cartes RFID qui posent problème, afin qu'elles soient traitées dès le lendemain par les agents des facultés. Chaque faculté désignera donc deux agents qui travailleront dans les résidences.

En outre, toutes les exclusions et tous les étudiants mis en congé académique seront signalés à la Direction des œuvres universitaires dans les plus brefs délais. Il faut aussi signaler que les boîtes email des directions n'acceptent pas les messages envoyés par les facultés, il est proposé de leur créer des emails institutionnels « ummto.dz ».

Pour commencer l'ordre du jour, un tour de table a été effectué afin d'expliquer les difficultés ou les problèmes éventuels rencontrés au niveau des facultés.

1- Finalisation des délibérations de l'année universitaires 2023-2024

Toutes les facultés confirment que les délibérations ont été finalisées et qu'aucun changement n'est nécessaire, à l'exception de la Faculté de médecine, qui a encore du mal à finaliser les délibérations sur la plateforme PROGRES, même si les délibérations ont bien été finalisées et les résultats envoyés dans les délais. Il faut noter que les filières des sciences

médicales ont été introduites en 2023-2024 sur PROGRES comme année de lancement et que quelques problèmes techniques subsistent. Les responsables de la Faculté de Médecine sont tenus de finaliser toutes les anomalies rencontrées et de travailler exclusivement sur PROGRES pour l'année en cours, et de cesser de travailler sur tout autre logiciel ou plateforme.

Par ailleurs, les étudiants dont les thèmes de fin d'études ont été pris en charge par le décret 1275 et qui ne sont plus en mesure de soutenir, sont invités à se réinscrire dans les plus brefs délais.

2- Pédagogie : Point de situation sur les dossiers des opérations de début d'année 2024-2025

L'année universitaire en est maintenant à sa 7ème semaine dans tous les départements, à l'exception de la Faculté de médecine où la grève nationale des étudiants est toujours en cours. A noter toutefois que certaines matières de mathématiques ne sont toujours pas enseignées à la Faculté du génie de la construction en raison d'un manque d'enseignants, dans l'attente de l'arrivée des enseignants recrutés au titre de l'année 2024. La faculté des sciences fait également état d'un manque d'enseignants.

3- Divers

Dans les questions diverses, le vice-recteur chargé des relations extérieures demande aux doyens d'afficher sur les sites des facultés les liens vers les conventions signées par l'établissement.

Le vice-recteur chargé de la pédagogie demande aux doyens de veiller à la remise des notes des enseignants pour l'année en cours 2024-2025 afin d'éviter les problèmes posés l'année précédente, et précise que les délibérations n'auront lieu que si une réunion des enseignants responsables des matières a eu lieu et que tous les enseignants ont vérifié les notes consignées dans les procès-verbaux.

En ce qui concerne le quitus, la plate-forme sera encore ouverte pendant deux ou trois jours la semaine prochaine, au-delà desquels les départements pourront recourir au quitus papier, car l'opération de levée des réservations par les étudiants peut prendre beaucoup de temps.

D'autre part, Madame HAMOUANI, responsable PROGRES, présente à la réunion, a relevé certaines anomalies et irrégularités dans quelques départements, ce qui a permis de répondre aux doléances des étudiants.

La Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et des Sciences de Gestion a demandé la possibilité de délibérer par section plutôt que par niveau pour le L1 SEGC, afin de faciliter l'opération de contrôle des notes et de délibération sur PROGRES. Cette demande est prise en charge par Madame HAMOUANI qui la transmettra au Ministère.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h20

Le Recteur

مدير جامعة مولود معمري
تيزي وزو
الأستاذ: بودة أحمد

